



Assemblée Nationale
Monsieur François de RUGY
Président

(courrier interne)

Paris, le 28 mai 2018

Monsieur le président,

Ces samedi 26 et dimanche 27 mai 2018, l'Assemblée nationale a siégé en séance publique afin de poursuivre la discussion du projet de loi *équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire*.

Il s'agit donc de la deuxième fois, en un mois, que l'Assemblée siège durant un week-end, la fois précédente étant pour la discussion et le vote en première lecture du projet de loi *pour une immigration maîtrisée et un droit d'asile effectif*.

Si le premier week-end pouvait s'expliquer par le fait que le lundi 23 avril démarraient deux semaines de suspension des travaux parlementaires, avant une semaine de « ponts » du 8 mai et du jeudi de l'Ascension, nous comprenons difficilement la décision de la Conférence des présidents de convoquer l'Assemblée ce week-end, étant donnée la mise en œuvre du Temps Législatif Programmé.

Nous sommes d'autant plus inquiets de cette décision que la discussion du projet de loi *Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique* interviendra dans des circonstances et des conditions fort similaires à celles qui portent actuellement sur le texte « EGAlim ».

Afin que nos députés-employeurs puissent exercer leur mandat et que le débat parlementaire puisse avoir lieu dans les meilleures conditions possibles, de nombreux collaborateurs parlementaires ont été contraints de travailler durant ces jours normalement chômés.

Pour beaucoup, même si leurs parlementaires leur ont fait part de leur possibilité de travailler le dimanche sans eux, le sentiment du devoir personnel l'a emporté sur le besoin du repos dominical, et ont tenu à être présents à leurs côtés pour suivre les discussions, considérant également que pareil cas de figure ne se présente, en général, qu'une fois par législature.

La nouvelle version de la « feuille verte » nous montre que ce n'est malheureusement pas le cas, et que le travail dominical tend à se généraliser dangereusement à l'Assemblée nationale.

Si nos députés-employeurs ont vu leur crédit-collaborateurs augmenté de 10% au cours de l'hiver dernier, c'était principalement pour revaloriser les salaires de leurs collaborateurs pour leurs efforts ou étoffer leur équipe parlementaire. Malheureusement, aucune formalité n'est prévue pour valoriser le salaire horaire des collaborateurs travaillant le dimanche, comme c'est normalement le cas pour tout salarié.

Le fait que de nombreux collaborateurs travaillent le week-end n'est pas du fait de la volonté des parlementaires, mais est une conséquence logique de la décision de la Conférence des présidents de faire siéger l'Assemblée nationale ce jour-là.

C'est pourquoi nous sollicitons auprès de vous, Monsieur le président, la valorisation salariale des heures travaillées les week-end sur les frais de l'Assemblée nationale, et non sur l'enveloppe dédiée à la rémunération des collaborateurs.

Restant à votre disposition afin d'en discuter les modalités et vous remerciant pour la bienveillante attention que vous saurez porter à ce courrier, nous vous prions de croire, Monsieur le président, en l'expression de notre haute considération.

Le Bureau de l'Association Française des Collaborateurs Parlementaires

Anne-Laure BLIN, Présidente

Diane OUVRY, Secrétaire générale;

Mélody MOCK, Violaine HACKE, Guillaume COTENCEAU, Valentine SERINO, Antoine VERMOREL, Vice-Présidents;

Maxime TORRENTE, Emeric BIDAUD, Louis EHRMANN, Gonzague de CHANTERAC, Secrétaires généraux adjoints;

Coralie du REPAIRE, Trésorière;

Eric de LA FOUCHARDIERE, Trésorier adjoint.